

L'an deux mille onze, le quinze mars à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du sept mars deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 8
Pouvoirs : 2
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 10

Présents(es)

Marcel BAGARD,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,

Jean-Pierre BUIX,
Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,

Hervé RASCLARD,
Michel TACHE

Pouvoirs

Michèle EYBALIN à Hervé RASCLARD, Nicolas ROSIN à Christine NIVOU

Excusés(es)

Annie AGIER, Jean-Marie BERTRAND, Pierre COMBES, Corinne MOREL-DARLEUX

Objet : Engagement de l'action sur la création d'un outil pour favoriser l'approvisionnement local

Vu la délibération n° 2011-03-10 du Comité Syndical du 18 février 2011, validant la poursuite de l'animation engagée auprès des agriculteurs et commerçants/restaurateurs et artisans de bouche du territoire pour :

- Transférer l'annuaire professionnel édité en 2010 dans le Système d'Information Territorialisé, permettant de consulter les informations sur le site du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales ;
- Accompagner le groupe de producteurs et d'artisans pour définir l'outil et les modes d'organisation à mettre en œuvre.
- Structurer l'approvisionnement et la mutualisation des commandes en proposant un outil de gestion des commandes groupées via un site internet dédié au groupe ;

Le Président propose de travailler sur un projet en plusieurs étapes de **mars 2011 à juin 2012** :

1. Redéfinition du panier de biens et de services des Baronnies Provençales, à partir d'une analyse clientèle sur différents lieux du territoire : réalisation par un stagiaire en master 2 de mars à septembre 2011 :

- Enquête clientèle : analyse du panier de biens et services actuel, à partir des achats et des mécanismes d'achat de la clientèle touristique des Baronnies Provençales, analyse des attentes potentielles de la clientèle.
- Propositions d'actions ou pistes de réflexion.

2. Création d'une plate-forme virtuelle permettant de grouper des commandes auprès de plusieurs producteurs : mars 2011 à juin 2012 :

- Mobiliser les producteurs volontaires pour partir dans la démarche : définition des objectifs, de l'outil, définition des critères type charte, ...
- Les structurer et définir la gamme de produits, les conditions de vente, les modes d'organisation de groupement de commande, ...
- Traduction sur un site Internet avec une double entrée : professionnelle et grand public. Création de l'outil, structure du site Internet.
- Mise en ligne du site et action de communication.

3. Mise en adéquation de l'outil avec les demandes des professionnels : mars 2011 à juin 2012.

Parallèlement, un travail spécifique avec les professionnels susceptibles d'utiliser le site est à prévoir pour définir leurs attentes, leurs besoins, voire leur implication potentielle.

Ce travail passera par une "enquête" et une mobilisation des professionnels par les Chambres Consulaires concernées pour identifier les produits intéressants et les volumes potentiels de commandes.

La coordination de l'action sera assurée par le SMBP en lien étroit avec les Chambres Consulaires. Pour permettre une animation spécifique sur le projet, une embauche d'un animateur est proposée sur 6 mois à temps plein.

Budget et plan de financement :

Nature des dépenses	Montants dépenses TTC
Coordination par le SMBP : 15 jours x 200 €/jour	3 000 €
Animation spécifique du projet (embauche sur 6 mois)	20 000 €
Conception des outils informatiques nécessaires : 30 jours x 200 €	6 000 €
Conception graphique, édition de documents	3 000 €
Organisation de journées professionnelles, actions de communication	2 000 €
TOTAL des dépenses prévues	34 000 €

Plan de financement	Montants des subventions sollicitées (TTC)
LEADER Une Autre Provence	14 960 €
CDPRA Une Autre Provence	12 240 €
Autofinancement – 20%	6 800 €
Total	34 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical approuve cette proposition, autorise le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD